

<https://www.mobilettre.com/les-bonnes-raisons-de-sabonner/>

LOM: ce que le Sénat en a fait

Votée à une très large majorité mardi dernier en séance, la loi d'orientation des mobilités ressort du Sénat encore un peu plus lestée d'articles divers et variés. Mais on ne va pas revenir sur l'aspect très patchwork d'une loi sans grande vision d'avenir, sinon le soutien aux transports du quotidien (dont on s'aperçoit que la cohérence conceptuelle est bien aléatoire), l'ouverture des données (avec des philosophies d'approche encore très fluctuantes) et l'encouragement de tout ce qui est digital. Regardons surtout ce que les sénateurs en firent, avant que l'Assemblée nationale s'en saisisse le 14 mai en commission.

La ministre des Transports Elisabeth Borne n'a pas à regretter d'avoir déposé le projet de loi d'orientation des mobilités d'abord au Sénat plutôt qu'à l'Assemblée nationale. **Le plus gros du travail avait été effectué en commission**, notamment avec le crantage de certains principes de financement des infrastructures qui ne peuvent que lui être utiles dans un bras de fer avec Bercy. **L'examen en séance lui aura aussi servi**, mais pour d'autres raisons.

Déposés très tardivement sur un texte dont on connaît la genèse, les amendements de séance que le gouvernement a fait voter lui permettent en effet de déminer le terrain sur deux sujets : la RATP et les « petites lignes ».

L'ouverture à la concurrence en Ile-de-France

Pour préparer l'échéance, l'environnement juridique de la RATP doit évoluer – sujet social toujours sensible, dont le gouvernement n'a pas vraiment besoin en ce moment. **Les amendements votés actent les accords déjà obtenus en concertation** et la ministre des transports a pu rassurer sur ce qu'il reste à faire, dans l'attente, pour partie, de nouveaux amendements à l'Assemblée nationale.

Les amendements votés mettent en place un dispositif spécifique pour les salariés des bus de la RATP lorsque leur contrat de travail est transféré dans le cadre de l'ouverture à la concurrence et fixent **les garanties sociales que conservent les salariés de la RATP dont le contrat de travail est**

transféré. Elisabeth Borne s'en est ainsi expliquée en séance : le dispositif issu de la concertation *« repose, d'une part, pour les conducteurs de bus, sur la mise en place d'un cadre social adapté à un territoire spécifique, avec des règles spécifiques en matière de temps de travail et de repos et, d'autre part, pour l'ensemble des salariés affectés à ces activités de transport par bus, sur un dispositif définissant les modalités de transfert des salariés et les garanties*

apportées à ceux-ci.» Par ailleurs, les concertations se poursuivent pour finaliser le cadre social. D'autres amendements devront donc sans doute être introduits à l'Assemblée nationale. **Il s'agira notamment de préciser les conséquences du refus de transfert pour les salariés.** C'est ce point particulier qui reste à définir s'agissant des salariés de la RATP.

Sur les garanties apportées aux salariés de la RATP transférés, Elisabeth Borne a précisé qu'*«ils bénéficieront au moment du transfert du maintien de leurs accords collectifs pour une durée de quinze mois maximum, ainsi que de l'accès au centre de soins de la RATP et, pendant douze mois, à ses activités sociales et culturelles.»* De quoi rassurer les clients des comités d'entreprise et ceux qui les gèrent! **Quant aux salariés de la «zone Optile»,** ils devraient être traités dans le cadre d'une négociation plus large sur le transport interurbain, qui n'est pas spécifique à l'Ile-de-France .

Réaction d'Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports

« Le Sénat vient d'adopter à une très large majorité le projet de loi d'orientation des mobilités.

Préparé depuis près de deux ans et fruit d'une très large concertation avec les territoires et les acteurs de la mobilité, ce projet de loi est une réponse forte aux fractures territoriales et sociales qui minent notre pays depuis des décennies. Plus de 35 ans après la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI), il engage une transformation profonde des politiques publiques, avec une priorité donnée à l'amélioration des transports du quotidien, pour tous les citoyens et dans tous les territoires.

Aujourd'hui, je me félicite que cette priorité du Gouvernement en faveur des transports du quotidien ait été partagée par le Sénat.

Je mesure à ce titre le chemin parcouru depuis deux ans et l'annonce par le Président de la République d'une pause sur les grands projets, qui avait à l'époque suscité beaucoup de réactions. Chacun peut constater que cette réorientation fait maintenant largement consensus à travers le pays, chez les élus locaux comme au Parlement.

Au terme de deux semaines de débats et après avoir examiné plus de 800 amendements, le Sénat vient de confirmer cette ambition et de conforter les grands équilibres du texte. Le Sénat a en particulier témoigné de son fort intérêt pour les mobilités actives comme le vélo, et plus largement tous les enjeux de transition énergétique.

Ce projet de loi porte pour la première fois une programmation sur dix ans des investissements dans les infrastructures. Les sénateurs ont légitimement fait part de leur attachement à ce que cette programmation soit financée, et le Gouvernement s'est clairement engagé à ce qu'elle le soit. Pour l'année 2019, l'Agence de financement des infrastructures (AFITF) bénéficie d'ores et déjà de 2,5Md€ de crédits, en hausse de 10 % sur un an. Je confirme qu'à partir de 2020, cette programmation disposera bien des ressources nécessaires, dans le cadre de décisions qui devront être prises après avoir tenu compte du Grand

débat et dans le cadre de la loi de finances.

Le travail va désormais se poursuivre pour continuer d'enrichir le texte en vue

de son examen par l'Assemblée nationale. C'est notamment le cas pour l'accompagnement des déplacements domicile-travail, l'encadrement des services en « free floating » ou encore des dispositions relatives à la billettique.

Au terme d'un débat particulièrement riche et constructif, c'est une nouvelle étape que nous franchissons aujourd'hui pour la concrétisation d'une nouvelle politique de transports au service de nos concitoyens et des territoires ».